

### Coordination fédérale-provinciale

Les responsabilités de la direction de la coordination fédérale-provinciale sont d'affermir les moyens du gouvernement du Canada de satisfaire aux aspirations croissantes des provinces sur la scène internationale, de faciliter la poursuite des activités de ces dernières dans leurs secteurs de compétence et de formuler des politiques gouvernementales en ce qui a trait à l'action des provinces au niveau international et à leur rôle dans l'élaboration de la politique étrangère canadienne.

Les provinces ont accès au réseau de télécommunications du ministère ainsi qu'aux services que peuvent fournir les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. La direction administre un programme de diffusion de l'information auquel participent les dix provinces; le dispositif leur fournit des analyses et des renseignements émanant des missions canadiennes à Washington et auprès de la Commission des Communautés européennes sur les politiques et les activités des États-Unis et de la CEE dans les domaines d'intérêt provincial. Les services fournis aux provinces comportent des communications orales, des échanges de visites entre fonctionnaires et des envois réguliers de documents et de rapports écrits; ils couvrent les domaines des ressources naturelles et de l'environnement de même que les questions énergétiques et commerciales.

L'année 1978 est venue confirmer l'action continue des provinces sur la scène internationale, multilatérale en particulier. Plusieurs conférences internationales ont entraîné une participation de divers gouvernements provinciaux: la 20ème Conférence générale de l'UNESCO, la 31ème session de l'Assemblée mondiale de la santé, la 19ème Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, la 64ème session de la conférence de l'Organisation internationale du Travail, en plus de certaines rencontres sectorielles du Commonwealth et le l'OCDE, dans le domaine de l'éducation notamment. Les provinces ont été consultées lors des travaux préparatoires à la participation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement, et elles ont collaboré à la rédaction du rapport que le Canada a présenté aux Nations Unies dans le cadre du pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Dans le domaine des relations avec la Communauté économique européenne et de l'implantation de l'Accord-cadre Canada-CEE, les provinces ont participé aux travaux de deux sous-comités du Comité mixte de coopération (CMC) s'occupant respectivement de la coopération industrielle et de la coopération en général. Les provinces intéressées ont pu faire partie de groupes de travail mixtes créés par les sous-comités pour étudier des questions précises telles que l'aéronautique, les télécommunications, les produits forestiers, les métaux et les minéraux. Les échanges et les contacts officiels entre fonctionnaires provinciaux et représentants de la communauté se sont poursuivis et ont donné lieu à des consultations substantielles touchant entre autres les politiques de l'amiante.